

DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Dinozé – Hadol – Jarménil – La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 27 mai 2009 à POUXEUX

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de la convocation : 18/05/2009

Délégués titulaires présents : 28

Nadine GEROME, Miguel MARTIN, Guy DELOY, Joël MAROT, Michel THOMAS, Jean-Louis RABU, François PICOCHÉ, Philippe EYMARD, Roger COLIN, Andrée VAUTRIN ROLLOT, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Stéphane CANADAS, François HATIER, Philippe LEROY, Daniel REMY, Philippe NOEL, Frédéric SCHMIDT, Eric GARION, Patricia GRIMILLOT, Nicole ARNOULD, Véronique MARCOT, André LAPOIRIE, Pierrette GERARD, Francis LAVEZ.

Délégués suppléants présents : 4 (Représentants des délégués titulaires absents) :

Pascal CHARRETTE représente Marielle CUNY,
Henri LA VAULLEE représente Michel ROUSSEL,
Jacqueline BEDEZ STOUVENEL représente Michel HUROT,
Annie BOISSONET représente René ALEXANDRE.

Pouvoirs :

Luc JEANDON donne pouvoir à Daniel LAGARDE.

L'an deux mil neuf, le 27 mai à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à ARCHES, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Madame le Maire de ARCHES pour son accueil. Monsieur Philippe MAIRE est choisi comme secrétaire de séance.

Documents remis aux délégués :

1. Projets routiers concernant le désenclavement de la Vôge
2. Programmation 2009 du contrat de développement local avec les commentaires du Conseil Général
3. Bail de location du local RSP à Xertigny
4. Note et projet de convention concernant la digitalisation du cadastre

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président sollicite l'assemblée pour l'ajout de 4 points à l'ordre du jour :

- Convention concernant la digitalisation du cadastre
- Décision modificative n°2 Budget général
- Décision modificative n°2 Budget assainissement
- Participation 2009 au SCOT

L'ajout de ces points est accepté à l'unanimité.

01. Avis de la C2VRM concernant le projet routier de désenclavement de la Vôge

Suite aux différentes réunions de concertation menées par le Conseil Général des Vosges concernant le désenclavement de la Vôge, Monsieur le Président fait part aux délégués des deux tracés retenus par ce dernier. Il sollicite l'avis des membres sur l'opportunité d'exprimer l'avis de la C2VRM sur ce projet qui représente une réelle opportunité pour le territoire de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président souhaite connaître la position du Conseil sur le fait d'exprimer, lors de ce conseil, un avis communautaire sur le projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1 contre (M REMY), 1 abstention (M HATIER) et 31 pour

- **DECIDE** d'émettre un avis sur le projet routier de désenclavement de la Vôge du Conseil Général des Vosges.

Monsieur le Président sollicite donc l'avis des membres du Conseil.

Il rappelle que l'étude initiale portait sur la partie sud de la Vôge, à savoir notre pôle de la Vôge et Bains les Bains.

Plusieurs tracés ont été proposés, et 2 ont été retenus :

- un tracé central des 4 vents jusqu'aux Forges,
- un tracé sud de Buzegney (entre Dounoux et Xertigny) et Arches (Le Roxard).

En ce qui concerne la C2VRM, le tracé Sud serait une vraie colonne vertébrale pour son développement puisqu'elle relierait en dix minutes les deux pôles.

Elle permettrait de désengorger le centre d'Arches tout en permettant aux poids lourds de rejoindre rapidement les communes de Hadol, Uriménil et Xertigny, et les administrés de ces communes, ainsi que ceux du canton de Bains, de La Chapelle et Le Clerjus pourraient rejoindre la RN 57 facilement pour se rendre sur Epinal, Strasbourg, Eloyes, Arches ou Nancy.

D'un point de vue économique, Mr le Président rappelle que le pôle Moselle n'a pas à court terme de surface foncière disponible pour accueillir de nouvelles zones. Or, actuellement à chaque fois qu'une entreprise veut s'implanter sur le territoire de la C2VRM, elle demande un terrain en bordure de la RN57 (Arches, Pouxoux, Dinozé). Lorsque les communes de Xertigny ou Hadol sont proposées, l'accès difficile et long est toujours reproché. Un des arguments de l'extension de la C2VRM par l'intégration des communes de la Vôge était pourtant de profiter de leurs espaces disponibles, ce tracé permettrait donc de répondre pleinement à l'objectif. Toutefois, il sera important de veiller à préserver au maximum les terrains agricoles de la Vôge comme spécifié lors de l'élaboration du SCOT des Vosges Centrales.

A la question «êtes-vous en faveur du tracé sud 2B ?», ont répondu : 4 contre (M COLIN, MME VAUTRIN, M MAIRE, M REMY), 2 abstentions (M HATIER, M CARITEAU) et 27 pour.

Monsieur le Président fera donc parvenir un courrier à Monsieur le Président du Conseil Général afin de lui faire part de l'avis de la C2VRM en faveur du tracé 2B, tout en préservant au mieux les terres agricoles.

02. Contrat de développement local / Conseil général des Vosges : Programmation 2009

Lors du précédent conseil, nous avons délibéré sur cette programmation, cependant à la demande du Conseil Général nous devons intégrer les commentaires de ce dernier sur les actions proposées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire approuve la programmation 2009 du contrat particulier de développement local avec le Conseil Général des Vosges, présentée lors du conseil du 27 mai 2009 et autorise le Président à signer les documents correspondant à cette programmation 2009.

03. Contrat pluriannuel avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Conseil Général des Vosges concernant les travaux d'assainissement collectif sur la commune de Hadol

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire autorise le Président à signer le contrat pluriannuel d'assainissement collectif sur la commune de Hadol, avec le Conseil Général des Vosges et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

04. Bail de location pour le RSP à Xertigny

Monsieur le président rappelle le souhait des membres du Conseil Communautaire de développer un Relais de Services Publics sur le pôle Vôge de la C2VRM et une antenne sur le pôle Moselle. Cependant la Communauté de Communes ne dispose pas à l'heure actuelle de locaux propres à mettre à disposition de la Maison de l'Emploi et des Services Publics du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, afin de déployer les RSP sur le territoire. Aussi Monsieur le Président propose de prendre en location un local à XERTIGNY pour déménager l'actuelle cyberbase, et la transformer en RSP. Ce local est celui occupé actuellement par la perception, qui devrait se libérer en juin. La commune de XERTIGNY en est propriétaire et nous le louerait pour 200€par mois.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le bail de location du local sis Rue du Commandant Saint Sernin à XERTIGNY, destiné à accueillir le RSP.

05. Mise à disposition du local RSP de Xertigny en faveur de la Maison de l'Emploi

Dans le cadre du déploiement du Relais de Services Publics sur le territoire de la Communauté de Communes, Monsieur le Président explique que la C2VRM doit mettre gracieusement un local au profit de la Maison de l'Emploi et des Services Publics du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition des locaux est nécessaire. Cette convention reprend les conditions d'occupation des locaux. Elle est conclue à titre gracieux, pour une période de 3 ans. Elle concerne le siège du RSP à XERTIGNY, ainsi que son antenne sur le pôle Moselle.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire autorise le Président à signer ladite convention, et tout document se rapportant à celle-ci.

06. Projet de crèche à Dinozé

Monsieur le Président rappelle la volonté du Conseil Communautaire de développer l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la C2VRM, en complément de la crèche Sucre d'Orge. A cet effet, un projet de mini crèche dans un appartement communal de Dinozé a été présenté il y a quelques mois, mais non retenu par le Conseil Communautaire. En effet ce dernier a émis le souhait d'engager la Communauté de Communes dans un projet de création de bâtiment, permettant d'offrir un espace privilégié et évolutif, tout en y associant un volet énergies renouvelables.

L'enquête Petite Enfance démontre des besoins notamment sur les communes de DINOZE et de HADOL. En réflexion avec la CAF des Vosges, la capacité de 10 places semble cohérente. Cependant, le projet devra être extensible pour un éventuel agrandissement. A noter également que la commune de DINOZE tient gracieusement à disposition de la C2VRM un terrain dans son lotissement en cours de réalisation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **EST FAVORABLE** à la construction d'un bâtiment neuf pour la mise en place d'une structure d'accueil petite enfance sur la commune de DINOZE ;
- **AUTORISE** le Président à lancer un marché de mission de maîtrise d'œuvre (MAPA) pour la réalisation de cette étude et de ces travaux ;
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général des Vosges, du Conseil Régional de Lorraine, de l'Europe et de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour la réalisation de ce bâtiment ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

07. Digitalisation du cadastre

Le Président rappelle la volonté des élus de disposer du cadastre digitalisé. Le Conseil Général des Vosges a porté ce projet et l'outil est désormais disponible.

Dans le cadre de notre compétence aménagement du territoire, Monsieur le Président du Conseil Général des Vosges nous propose de disposer de ce support, par l'intermédiaire d'une convention et d'une participation financière. La convention intercommunale lie le Conseil Général des Vosges, maître d'ouvrage des opérations, l'Etat, la C2VRM, la Chambre d'Agriculture des Vosges, EDG GDF services Vosges, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine. La part restant à charge de la C2VRM se chiffre à 9 994.04€T.T.C

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention ci-dessus désignée.

08. Participation 2009 au SCOT des Vosges Centrales

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire s'engage à verser la participation syndicale ci-dessous :

- SCOT : Participation de 14 279€- budget principal 2009 article 6554

09. Décision modificative n°2 budget général

Afin de prendre en compte la participation de la C2VRM pour la digitalisation du cadastre, et le remplacement du matériel suite aux dégâts électriques, Madame la Vice Présidente en charge des finances propose la décision modificative n°2 ci-dessous et concernant le budget général 2009.

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
Dépense de fonctionnement		
D 61558 Entretien et réparation biens mobiliers		1 932
D 022 Dépenses imprévues	1 186	
D 023 : virement à la section d'investissement		1 854
Total dépense de fonctionnement	1 186	3 786
Total cumulé :	2 600 €	

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
Recette de fonctionnement		
R 7788 : produits exceptionnel		2 600
Total recette d'investissement		2 600
Total cumulé :	+ 2 600 €	

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
Recette d'investissement		
R 021 : virement de la section de fonctionnement		1 854
Total recette d'investissement		1 854
Total cumulé :	+ 1 854 €	

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
Dépense d'investissement		
D 2183 op 11 matériel de bureau (standard)		1 854
D 020 : dépenses imprévues	10 000	
D 20413 op 12 sub équipt département / Digitalisation du cadastre		10 000
Total dépense d'investissement	10 000	11 854
Total cumulé :	+ 1 854 €	

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'effectuer les modifications désignées ci-dessus.

10. Décision modificative n°2 budget assainissement

Madame la Vice Présidente en charge des finances explique aux délégués qu'il reste des écritures comptables à passer concernant le transfert de la compétence assainissement d'avril 2007, notamment pour les communes de POUXEUX et ARCHETTES. Ces dernières nécessitent les modifications budgétaires ci-dessous :

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
Recette d'investissement		
R1313 op 94 : subv département		35 100
R13914 op 94 : participation commune		9 120
Total recette d'investissement		44 220
Total cumulé :	+ 44 220 €	

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
Dépense d'investissement		
D2315 op 94 : Immo en cours		40 460
D232 op 94 : Immo incorporelles en cours		3 760
Total dépense d'investissement		44 220
Total cumulé :	+ 44 220 €	

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'effectuer les modifications désignées ci-dessus.

11. Prochain conseil communautaire

Le prochain Conseil Communautaire se déroulera à la Maison pour Tous de ARCHETTES (programmé le **24 Juin 2009**).

La séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire
Philippe MAIRE

Le Président
Philippe EYMARD